

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **BILL PARIS**

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
13/11/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Riens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	8 785
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	8 785	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes *		(dont crédit bail : 10 606 - mobilier : - immobilier :)		242	28 998	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *				254	2 106	
	dont amortissement du fonds de commerce					255	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	31 103	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270 (22 318)
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)			294 2 531
Produits exceptionnels (IV)							290
Charges exceptionnelles (VI)							300
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII) 310 (24 849)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles *	322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cessions d'associés	247					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	946					342
	ZRD (44. terdecies)	127					
	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345					
	Basins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 quaterdecies)	992					
	Crédance due au report en arrière du déficit						346
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655					643
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645					647
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648					641
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990					649

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 352 354 24 849

Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables * 1 957 dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2 370 372 24 849

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>BILL PARIS</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>34 BD DE REUILLY 75012 PARIS</u>																			
SIRET <table><tr><td>9</td><td>1</td><td>0</td><td>7</td><td>5</td><td>6</td><td>1</td><td>4</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>				9	1	0	7	5	6	1	4	7	0	0	0	1	3		
9	1	0	7	5	6	1	4	7	0	0	0	1	3						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>															
				Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014	1 000	016	1 000													
	Immobilisations corporelles *		028	32 800	030	4 022	28 778												
	Immobilisations financières * (1)		040	6 859	042		6 859												
	Total I (5)		044	40 659	048	4 022	36 637												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070														
		Autres * (3)	072	7 700	074		7 700												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	565	086		565												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Total II		096	8 265	098		8 265												
Total général (I + II)		110	48 924	112	4 022	44 902													
PASSIF				Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		4 000													
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126															
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132														
	Report à nouveau			134		(901)													
	Résultat de l'exercice			136		(24 849)													
	Subventions d'investissement			137															
	Provisions réglementées			140															
	Total I			142		(21 750)													
Provisions pour risques et charges			Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		45 303													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		9 233													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169		172	186													
	Comptes courants d'associés			173		2 129													
	Autres dettes			175		9 800													
	Produits constatés d'avance			174															
Total III			176		66 652														
Total général (I + II + III)			180		44 902														
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	30 800													
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-50



N° 2065-SD

2025

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Toujours à jour de service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
BILL PARIS 34 BD DE REUILLY 75012 PARIS					
SIRET	9	1	0	7	5 6 1 4 7 0 0 0 1 3
Adresse du principal établissement :			Mail : bill.paris012@gmail.com		
Ancienne adresse en cas de changement :					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Coiffure		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	24 849
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %					
Autres PV imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	SI oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE GE
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
			EURO CONSEIL 16 Bis QUAI JEAN BAPTISTE CLEMENT 94140 ALFORTVILLE		
Tél :			Tél : 0950005736		
CGA/OMGA			Identité du déclarant :		
Viseur conventionné					
(Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 15052025 Lieu : PARIS		
			Qualité et nom du signataire : résident NABIL RIAHI		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Prestataire :					

Désignation de l'entreprise <u>BILL PARIS</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>34 BD DE REUILLY 75012 PARIS</u>							
SIRET <u>9 1 0 7 5 6 1 4 7 0 0 0 1 3</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>				Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>			
				Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	1 000	016	1 000	
	Immobilisations corporelles *		028	32 800	030	4 022	28 778
	Immobilisations financières * (1)		040	6 859	042		6 859
	Total I (5)		044	40 659	048	4 022	36 637
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	7 700	074		7 700
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	565	086		565
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	8 265	098		8 265
	Total général (I + II)		110	48 924	112	4 022	44 902
PASSIF						Exercice N I	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		4 000
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132	
	Report à nouveau				134		(901)
	Résultat de l'exercice				136		(24 849)
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142		(21 750)
Provisions pour risques et charges				Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		45 303
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		9 233
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169		172	186
	Comptes courants d'associés				173		2 129
	Autres dettes				175		9 800
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III				176		66 652
Total général (I + II + III)				180		44 902	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	30 800	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise BILL PARIS		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice clos le	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services *	217	218	8 785
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	8 785
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 10 606 - mobilier : - immobilier :)			242	28 998
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements *			254	2 106
				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * : 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : 260)			262	
	Total des charges d'exploitation (II)				264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(22 318)
Produits financiers (III)		280		294	2 531
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : 347 ; (dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) : 348)		300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(24 849)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 849
Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) :		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	985	ZFU-TE (44. octies A)	987	342
			JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emplois à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralité Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181	
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 quaterdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. sexies)	993	
	Crédence due au report en arrière du déficit			346	350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 du 1)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 du 1)	643	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 du 2)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 du 2)	647	
Deduction exceptionnelle (Art 39 du 3)	648	Deduction exceptionnelle (Art 39 du 3)	641		
Deduction exceptionnelle (Art 39 du 4)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 du 4)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				352	24 849
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables *		1 957	dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2				370	24 849

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **BILL PARIS**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452	30 800	454		456	30 800			
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 000	472		474		476	2 000			
Immobilisations financières		480	6 859	482		484		486	6 859			
TOTAL		490	8 859	492	30 800	494		496	39 659			

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	2 022	544		546	2 022	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 917	562	83	564		566	2 000	
TOTAL		570	1 917	572	2 105	574		576	4 022	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	588	589	590	591	592	593
Plus-values taxables à 19 % (1)		579									
Régularisations											
TOTAL											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 P et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : BILL PARIS				Néant ☐						
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Autres immobilisations incorporelles	700		705		2					
Terrains	710		715		3					
Constructions	720		725		4					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6					
Matériel de transport	750		755		7					
Autres immobilisations corporelles	760		765							
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	1 957							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis								
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter								
Déficits imputés		983								
Déficits reportables		984	1 957							
Déficits de l'exercice		960	24 849							
Total des déficits restant à reporter		970	26 806							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381						
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				390						
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326								
N° du centre de gestion agréé				388						
Montant de la TVA collectée				374						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

Désignation de l'entreprise:BILL PARIS.....		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2024, et clos le: 31/12/2024		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		108	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 1 0 7 5 6 1 4 7

Dénomination de l'entreprise

BILL PARIS

Adresse (voie)

34 BD DE REUILLY

Code postal

75012

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	4000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	4000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille RIAHI Prénom(s) NABILNom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 4000Naissance: Date 04/09/1969 N° Département 99 Commune TUNIS Pays TUNISIEAdresse : N° 24 Voie boulevard de ReuillyCode Postal 75012 Commune PARIS Pays FRANCETitre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒

Exercice clos le

31/12/2024

SIREN

9 1 0 7 5 6 1 4 7

Dénomination de l'entreprise

BILL PARIS

Adresse (voie)

34 BD DE REUILLY

Code postal

75012

Ville

PARIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et parçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise BILL PARIS

du

Adresse 34 BD DE REUILLY 75012 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2024... (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2024... ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	131	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire NABIL RIAHI Président		À PARIS, le 15/05/2025 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464	
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice	a			
EBITDA fiscal de l'exercice	b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 8ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i			
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° s'il en) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7
	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imposé au le déficit de l'exercice 7%
Actif, bien ou service, famille de biens ou services						
Total						

2. Résultats net impossible à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		